

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 03 Mars 2017**

*Monsieur le Maire ouvre la séance et fait lecture des pouvoirs.*

*Madame BENBOURICHE Catherine est désignée secrétaire de séance.*

**Etaient présents :**

M. JEGO Jean-Jacques, Mme KACI Chantal, M. BASUYAUX Jean,  
Mme ROUSSEAU Isabelle, M. LEMAIRE Denis, Mme MARRE Annie,  
M. VANDENBLECKEN Patrice, Mme ZYCH Danièle, M. DYONIZY Christian,  
Mme GUENNEUGUES Sabine, M. BERTON Alain, Mme MAURY Béatrice,  
Mme BELKACEMI Fadila, M. DELAGE Laurent, Mme MEYRAND Bernadette,  
M. BAPTISTE Michel, Mme BERKANI Marie-Noëlle, M. LOUVET Aurélien (présent à partir  
de la Délibération n° 2017.10), Mme BENBOURICHE Catherine, M. MORET Maurice,  
Mme GENRIES Pierrette, M. BONIN Christophe, M. SMAGUINE Florent,  
M. CAGNARD Maurice, Mme CAILLAUD Isabelle, M. BERNARDO José et  
M. BEAUPÈRE Hervé.

**Absents excusés ayant remis leur pouvoir :**

M. HEUZE Christian à M. JEGO Jean-Jacques,  
Mme DUCROT Pierrette à M. SMAGUINE Florent.

**Secrétaire :**

Mme BENBOURICHE Catherine

**1. Approbation du compte rendu du 27 Janvier 2017**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2. Débat d'Orientation Budgétaire 2017**

*Monsieur le Maire fait lecture de la délibération.*

**1. Objectifs et obligations légales**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. La loi NOTRe a complété le cadre de cette présentation préalable au vote du budget : il porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure de la dette.

Il devra être communiqué à la Présidente de la Communauté de Communes.

## 2. Cadre de l'élaboration du budget 2017

### *Contexte financier des collectivités locales :*

L'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée, estimée dans la loi de finances à 1%.

L'inflation demeurée faible en 2016 devrait poursuivre sa reprise, 0% en 2015, 0.2% en 2016, elle devrait être plus forte en 2017, de l'ordre de 1.2%. Le prix de l'énergie constate déjà des hausses significatives qui pèseront sur les budgets 2017.

Cette année voit la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat, toutefois cette réduction est réduite de moitié par rapport à la décision d'avril 2014 au lendemain des élections municipales, soit 1 milliard au lieu de 2. Le solde est reporté sur 2018.

Le soutien de l'Etat à l'investissement local est maintenu. Le dispositif est prolongé et augmenté pour la seule année 2017.

Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement. Le taux retenu est de 0.4% en 2017. Il était de 1% en 2016. A partir de 2017, la revalorisation est définie en fonction de l'inflation constatée et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle.

### *Croissance de dépenses imposées par l'Etat :*

- Augmentation des dépenses de personnel :
  - o augmentation du point d'indice de 0.6% en février 2017 après 0.6% en octobre 2016 soit 1.2% en année pleine,
  - o augmentation du smic horaire,
  - o augmentation de 0.06% de la part patronale de la CNRACL et de 0.35% de la part salariale,
  - o l'Ircantec passe de 4.08% à 4.20 % pour la part patronale et de 2.72 à 2.80% pour la part salariale.
- L'obligation de mise en place de mesures de sécurité dans le cadre de « l'état d'urgence ».
- La délivrance des cartes nationales d'identité est transférée dans les communes suivant des modalités qui restent à déterminer.

## 3. Les orientations budgétaires 2017

### *Les recettes de fonctionnement*

*Les propositions s'appuieront sur les décisions prises dans le cadre du vote de la loi de finances pour 2017 par le Parlement d'une part. Elles seront estimées en fonction des montants réalisés au cours de l'exercice passé d'autre part.*

### Fiscalité directe

- Maintien des taux de fiscalité locale
- Revalorisation des bases fiscales de 0.4% voté par le Parlement

### Péréquation

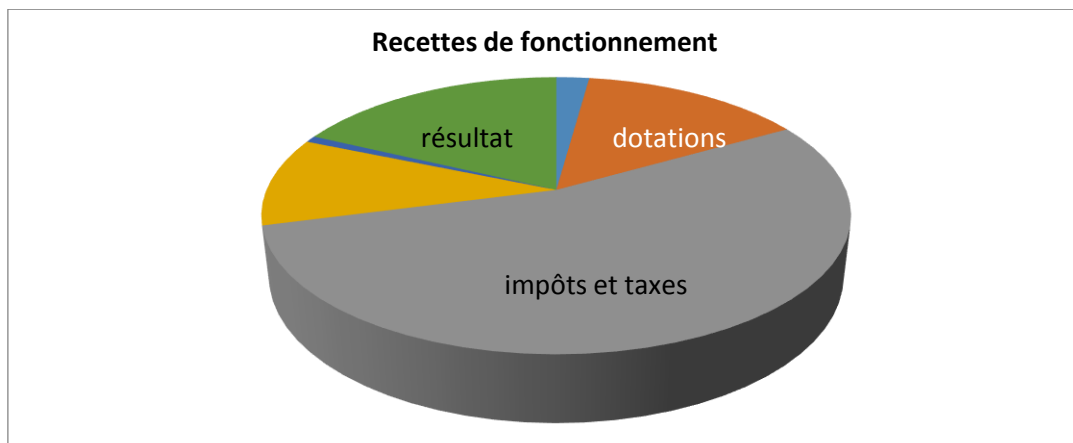
- La ville devrait continuer de percevoir le bénéfice du fonds de solidarité de la région d'Ile de France à hauteur de 342 000 €.

### Dotations subventions

- Diminution de la DGF de l'ordre de 70 000 euros au lieu de 105 000 € initialement décidés.
- Obtention de subventions toujours plus contrainte puisque toutes les institutions publiques locales subissent la diminution drastique des dotations de l'Etat.

### Autres recettes

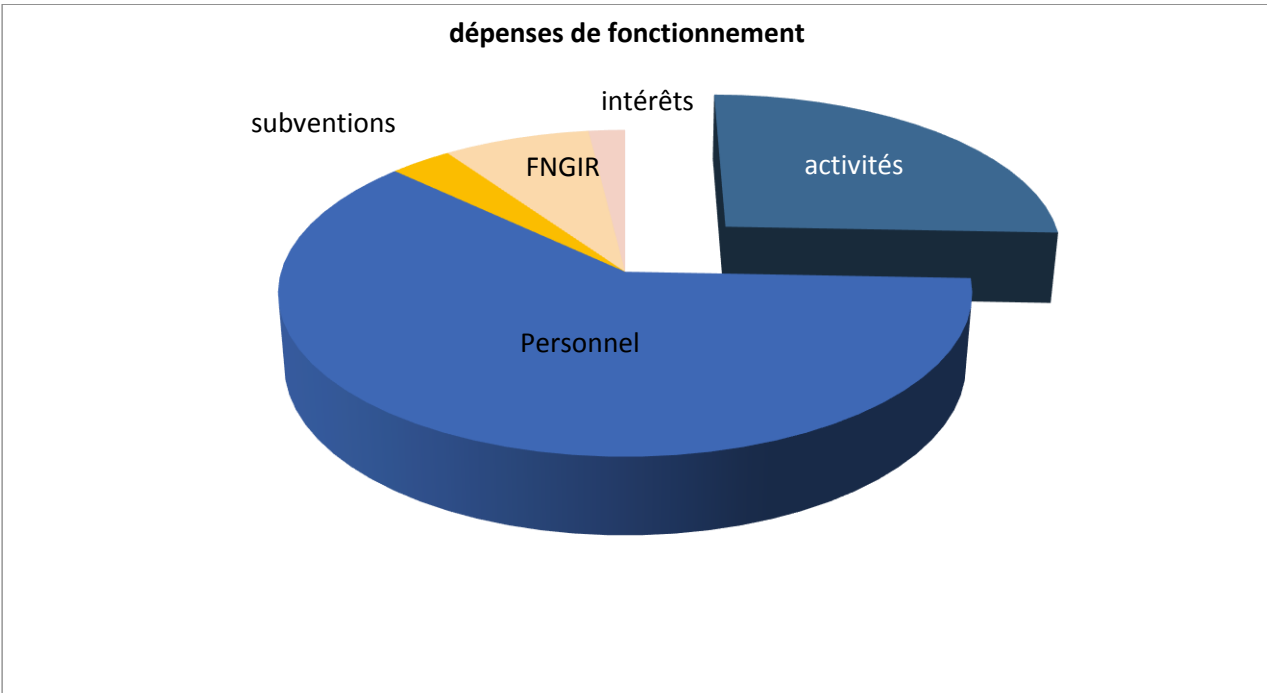
- Droits de mutation : répartition par le Département 241 255 euros pour 2016
- Recettes tarifaires : augmentation d'environ 2% des tarifs communaux
- Attribution de compensation 949 134 euros inchangée
- Intégration du résultat de l'année 2016



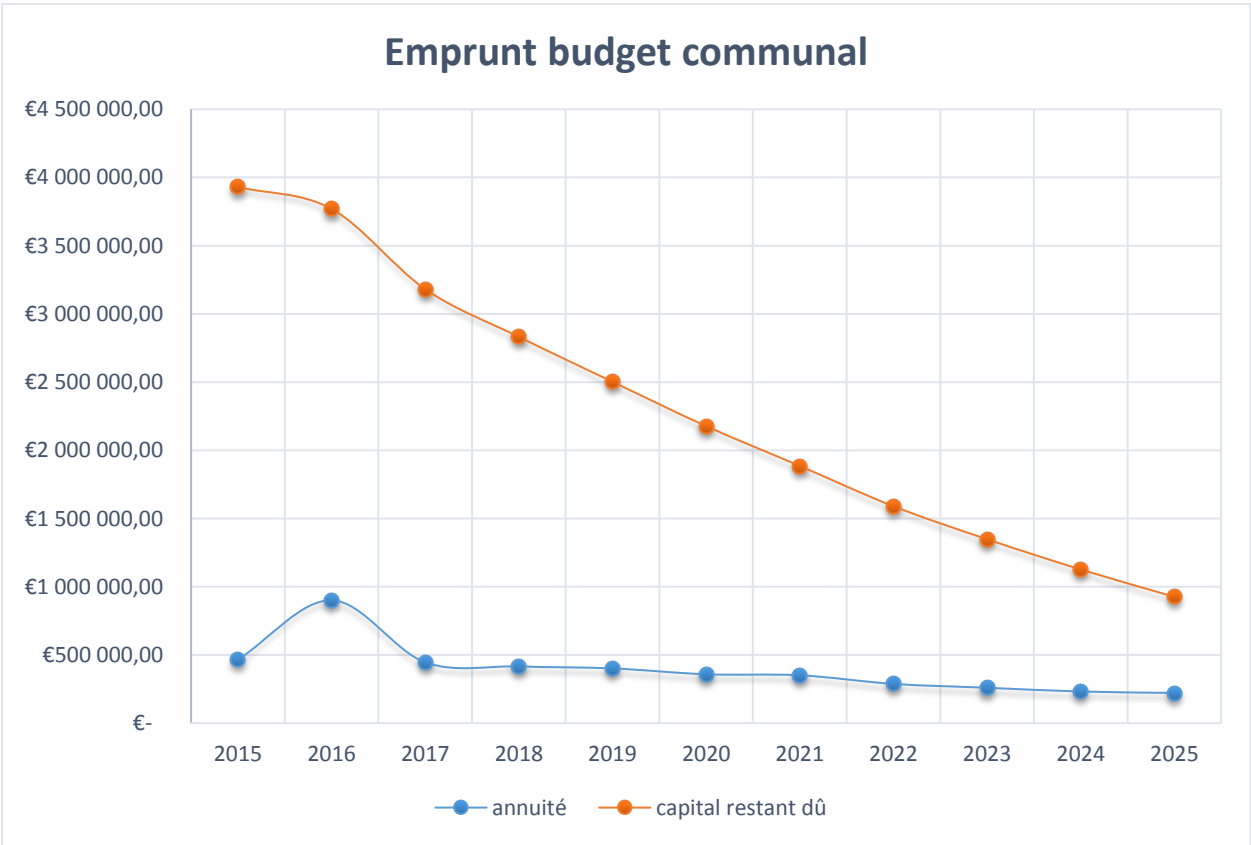
### *Les dépenses de fonctionnement*

*Les propositions seront évaluées en fonction de 3 éléments :*

1. *Une prévision ajustée par rapport aux consommations de l'exercice 2016,*
  2. *La recherche d'économie,*
  3. *La prise en compte de priorités qui porteront principalement en 2017 sur l'entretien des espaces publics (voies, trottoirs,...) et des bâtiments.*
- les frais de personnel : l'objectif est de contenir l'augmentation dans l'enveloppe prévue en 2016 hors création de nouveau poste. En 2016, l'augmentation des dépenses de personnel aura été limitée à 4 000 € par rapport à l'exercice précédent.
  - Subventions aux associations : poursuivre la dynamique de soutien aux associations de la commune en ne diminuant pas le montant global des dépenses et en favorisant la mise à disposition des lieux et de matériel
  - Dépenses de gestion : charges à caractère général sans augmentation à prestations identiques
  - Etude d'économie d'échelle sur les services liés à l'éducation
  - Renforcement de notre politique d'entretien des bâtiments et des voiries afin de maintenir un niveau de prestation de service adapté à notre village et de maintenir notre capacité à investir (récupération FCTVA sur le fonctionnement)



*L'endettement de la ville*



Désignation	Date d'obtention	Montant	Capital emprunté	taux d'intérêts	Capital restant du	Durée / mois
Financement travaux investissement	07/02/2002	228 673,53 €	228 673,53 €	5,32%	5 482.78 €	180
Financement travaux investissement	26/06/2002	200 000,00 €	200 000,00 €	0,25%	17 317.16 €	180
Financement travaux investissement	29/11/2002	295 459,00 €	295 459,00 €	5,01%	121 002.64 €	240
Travaux investissement 2004	03/06/2004	450 000,00 €	450 000,00 €	0%	82 500.00 €	180
Travaux investissement-année 2004	09/11/2004	200 000,00 €	200 000,00 €	0%	40 000.16 €	180
Financement pour investissement-année 2005	02/06/2005	400 000,00 €	400 000,00 €	3,87%	213 923.73 €	240
Financement investissement	28/10/2005	400 000,00 €	400 000,00 €	3,71%	209 727.82 €	240
Financement investissement	23/05/2006	400 000,00 €	400 000,00 €	4,17%	133 333.40 €	180
Financement investissement-année 2006	24/08/2006	446 000,00 €	446 000,00 €	4,21%	148 666.60 €	180
Financement investissements	15/06/2007	525 000,00 €	525 000,00 €	4,55%	282 187.50 €	240
Financement investissement-année 2008	17/11/2008	350 000,00 €	350 000,00 €	5,52%	163 333.44 €	180
Financement investissement	12/04/2012	700 000,00 €	700 000,00 €	0,42%	501 666,61 €	180
Prêt construction extension école forestière clsh	01/07/2014	66 667,00 €	66 667,00 €	0%	53 333.60 €	120
Prêt financement travaux investissement 2014	24/06/2014	933 333,00 €	933 333,00 €	3,35%	839 999.70 €	240
Prêt dépenses investissement 2015	12/09/2015	179 000,00 €	179 000,00 €	2,22%	168 826.41 €	180
Prêt dépenses investissement 2016	20/10/2016	200 000,00 €	200 000,00 €	1,25%	200 000,00 €	240
<b>TOTAUX</b>		<b>5 974 132.53 €</b>	<b>5 974 132.53 €</b>		<b>3 181 301.55 €</b>	

#### 4. Le programme d'investissement

##### *Annuel*

- Mise en place de la vidéo protection sur les entrées de ville et les points sensibles
- Finalisation de la modernisation des écoles
- Equipement des cours maternelles en jeux collectifs
- Etude sur le changement de véhicule de la Police Municipale
- Sonorisation de l'espace Jean Ferrat

### *Pluriannuel*

- Phase d'étude de la réhabilitation du patrimoine culturel communal : l'église
- Etude et phasage du nouveau cimetière
- Etude plan de circulation sur le quartier de voisins avec élargissement des trottoirs

Le financement des opérations d'investissement sera assuré par un autofinancement significatif et par des fonds propres légèrement inférieurs à 200 000 €.

L'emprunt serait à ce stade de la préparation du budget dimensionné au même niveau que l'an passé, c'est-à-dire à un montant d'environ 200 000 €.

### **Le Budget Annexe Assainissement**

#### *Endettement de la commune sur le budget assainissement*

<b>Désignation</b>	<b>Date d'obtention</b>	<b>Montant</b>	<b>Capital emprunté</b>	<b>taux d'intérêt</b>	<b>capital restant du</b>	<b>durée/mois</b>
Création réseau eaux usées	25/10/2014	19 243,00 €	19 243,00 €	0%	16 677.26 €	180
<b>TOTAUX</b>		<b>19 243,00 €</b>	<b>19 243,00 €</b>		<b>16 677.26 €</b>	

#### *Les projets de 2017*

- Mise en œuvre du SDA (rue de Condé, rue de Joncheroy, rue du Belvédère, rue de Coulommes)
- Réhabilitation du réseau d'eaux usées et de refoulement de l'avenue de la République et de la rue Carnot

### **Le Budget Annexe Eau**

#### *Endettement de la commune sur le budget eau*

Pas d'endettement

#### *Les projets 2017*

- Remplacement des branchements en plombs (diffus)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1,

**Vu** la note explicative de synthèse présentant l'exposé des motifs,

**Considérant** que le Débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Ceci exposé,

Le rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DELIBERE**

**PREND ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires 2017

*Monsieur CAGNARD Maurice fait une remarque sur le graphique concernant l'emprunt et demande si c'est le tableau ou le graphique qui est bon.*

*Monsieur le Maire indique qu'une erreur dans le tableau et le graphique est constatée. Il propose de reprendre les éléments et de les communiquer à l'ensemble du Conseil.*

*Monsieur SMAGUINE Florent demande des précisions sur le transfert de compétence Carte Nationale d'Identité (CNI) et indique qu'il remarque que nous enlevons à la Commune le droit de faire des CNI.*

*Monsieur le Maire indique que c'est un choix arbitraire indépendant de notre volonté. Ce sont les Communes de Crécy la Chapelle, Nanteuil et Meaux qui ont été désignées pour les passeports et elles seront en charge maintenant des cartes d'identité.*

*Monsieur SMAGUINE Florent relève que c'est encore un service supplémentaire qu'on nous enlève. Il demande si nous pouvons maintenir ce service avec du personnel supplémentaire.*

*Monsieur le Maire répond que nous n'avons pas été désigné.*

*Madame GUENNEUGUES Sabine demande si les administrés pourront déposer leurs demandes en mairie ?*

*Monsieur le Maire répond que malheureusement non, il faudra se rendre dans les communes désignées.*

*Monsieur SMAGUINE Florent demande des précisions sur les économies d'échelle notamment sur le service éducation.*

*Monsieur le Maire précise que le budget de ce domaine sera étudié ; notamment le budget du personnel pour les remplacements mais aussi celui des activités proposées.*

*Monsieur SMAGUINE Florent demande ce que sont les « points sensibles » pour la vidéo protection.*

*Monsieur le Maire indique qu'ils n'ont pas été définis.*

*Monsieur LEMAIRE Denis informe le conseil municipal que cela sera vu avec la commission travaux. En effet, le système retenu pour la vidéo protection peut accueillir d'autres caméras. Une discussion devra avoir lieu.*

*Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEMAIRE Denis pour proposer une vue d'ensemble des principaux investissements qui seront proposés au vote.*

## **Principaux investissements envisagés**

### ➤ **Sur nos grandes opérations**

- **Le cimetière (nouveau)**  
**Financement du Tourne à Gauche**
- **Les éléments du patrimoine : l'église**  
**Provision pour futurs travaux**
- **La vidéo protection**  
**Pour 7 points de surveillance en sortie et entrée de village**  
**Liaison hertzienne**
- **L'ADHAP 2<sup>nd</sup>e année**  
**Entrée mairie**  
**Ecole**  
**Gymnase**  
**Salle sportive**  
**Stand de tir**

### ➤ **En voirie**

**Rue de Meaux (République – Couture)**  
**Avenue de la République (Salle Polyvalente – Boulangerie)**  
**Purge Butel**  
**Rue de Crécy**  
**ECF rue Dixmeresse**  
**Aménagement Zone Bleue Place de la Mairie**  
**Chemin des Coutures (aménagement Holtzhauer / PUP)**  
**Trottoirs (500m linéaires environ)**

### ➤ **Sur nos bâtiments**

**Mairie (Sol et plafond entrée) + changement porte d'entrée**  
**Poterie (Linteau)**  
**Logement Forestière (Double vitrage)**  
**Hangar CTM**  
**Presbytère (Porte et fenêtres)**  
**Portes des garages dans la cour de la poste**

### ➤ **Dans nos écoles**

**Toilettes PMR Dixmeresse**  
**Elargissement porte Dixmeresse**  
**Isolation fenêtres Maternelle Dixmeresse**  
**Radiateur Dixmeresse**  
**Jeux de cours Brel et Forestière**  
**Porte d'entrée école Jacques Brel**  
**Brise vue / Pare-soleil pour l'accueil de loisirs et l'école La Forestière**  
**Fenêtres double vitrage Prévert ancien bâtiment**  
**Porte d'entrée prévert ancien bâtiment**  
**Stores**  
**Sol Cantine forestière**



➤ **Achats de terrain**

**Provisions**

➤ **Environnement, défense incendie**

**Curage des rûs**

**Curage bassin Quarterons**

**2 bâches pour la protection incendie 120 m<sup>2</sup> Plailly  
Moullignon**

**Provision pour renouvellement Lanternes LED**

➤ **Matériels : nouveaux matériels ou renouvellement**

**Tondeuse, remorque, desherbeur mécanique**

**Dacia Duster Police Municipale (neuf)**

**Informatique :**

- **6 TBI pour les écoles élémentaires**
- **Tablettes pour pointage des activités périscolaires**

**Barnum pour l'Espace Jean FERRAT**

**Sono pour l'Espace Jean FERRAT**

**Vidéo pour l'Espace Jean FERRAT**

**Poteaux Gymnase**

**Mobiliers divers**

**Auto laveuse, souffleur, poste soudeur**

**Poubelles**

➤ **Ancien cimetière**

**2 allées, stèle, réhabilitation 2 tombes**

➤ **Frais d'étude**

- **PLU,**
- **Nouveau Cimetière,**
- **Église,**
- **Circulation dans Voisins**

*Monsieur SMAGUINE Florent émet un avis favorable concernant les dépenses sur le budget eau et assainissement. Il confirme qu'il faut faire le maximum. Il demande une précision sur la mise en place de la bâche coté Moullignon. Est-ce que la subvention que nous avons demandée il y a deux ans est toujours d'actualité ?*

*Monsieur LEMAIRE Denis précise que le projet de bâche a été accepté par les pompiers et que malheureusement nous n'avons pas eu la subvention.*

*Monsieur SMAGUINE Florent demande à propos du remplacement de la voiture de la police municipale si ce n'est que l'étude qui sera faite cette année, ou l'achat ?*

*Monsieur LEMAIRE Denis indique que nous allons proposer au Budget Primitif l'achat d'un véhicule.*

*Monsieur SMAGUINE Florent demande si nous pouvons mettre à l'ordre du jour la liste des travaux énumérés par Denis LEMAIRE.*

*Monsieur LEMAIRE Denis et Monsieur le Maire indiquent que cela sera fait.*

### **3. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Opposition au transfert de la compétence en matière PLU à la Communauté de Communes du Pays Créçois**

*Monsieur le Maire fait lecture de la délibération.*

*Monsieur SMAGUINE Florent indique que pour lui le droit des sols c'est l'intégrité d'une commune. Autant il est pro intercommunalité, il souhaite défendre la commune, sur ce sujet. Il est en accord avec la proposition.*

Le Conseil Municipal,

**Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) notamment l'article 136,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** la délibération n° 2015.041 en date du 26 Juin 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les conditions de la concertation

**Considérant** le transfert de plein droit de la compétence en matière de PLU à l'issue d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017,

**Considérant** la possibilité pour une minorité de blocage composée d'au minimum 25% des communes représentant au moins 20% de la population de s'opposer au transfert de la compétence PLU,

**Considérant** que la Commune de Quincy-Voisins est actuellement en cours d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme et qu'elle souhaite conserver la maîtrise du développement urbanistique de son territoire,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**S'OPPOSE** au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes du Pays Créçois,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **4. Aménagement du Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet,

**Vu** le tableau des effectifs existant,

**Considérant qu'**il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps incomplet en raison de l'augmentation des tâches d'entretien des bâtiments communaux,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**, la création d'un poste d'Adjoint Technique, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, à temps incomplet (17h30).

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 de la collectivité.

## **5. Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée** que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 prévoyait la mise en place d'un dispositif d'accès à l'emploi titulaire pour les agents non titulaires jusqu'au 12 mars 2016, qui a été prolongé jusqu'au 12 mars 2018 par le décret n°2016-723 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération des agents.

L'article 8 du décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 dispose que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire détermine, en fonction des besoins de la collectivité ou de l'établissement public et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Lorsqu'il prévoit l'organisation d'un recrutement réservé sans concours, le programme pluriannuel définit, outre le nombre d'emplois ouverts, les conditions dans lesquelles ces recrutements seront opérés, lesquelles prennent notamment en compte les acquis de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions auxquelles destine le cadre d'emplois d'accueil.

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire doit être soumis préalablement à l'avis du Comité Technique Paritaire. Son avis préalable a donc été pris en compte pour établir la présente délibération.

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-1293 du 12 mars 2012,

**Vu** le décret n°2016-723 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents.

**Vu** la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 12 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale prévu au chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

**Vu** la délibération n° 2013.037 du 26 avril 2013 relative à l'approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire concernant les postes d'ATSEM 2<sup>ème</sup> Classe ;

**Vu** l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 4 novembre 2016 ;

**Considérant** les besoins de la collectivité et les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

1°) **d'ouvrir**, au titre du dispositif de sélection professionnelle, les postes suivants :

<b>Grade et fonctions</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Nombre total de postes</b>
Assistant d'Enseignement Artistique	01	0	01
<b>Nombre total de postes par année</b>	01	0	01

2°) **de conventionner** avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'organisation des sélections professionnelles pour le poste ouvert mentionné au 1° ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices correspondant de la collectivité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'information individualisée des agents non titulaires éligibles employés par la collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de la titularisation.

## 6. Question Diverse

### ➤ **Motion : Liaison d'intérêt Département A4-RN36 : Les communes de Seine-et-Marne demandent à l'Etat de respecter ses engagements**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le barreau de liaison A4-RN36, prévu et attendu par de nombreux Seine et Marnais, est un aménagement indispensable, identifié depuis plus de 20 ans, reconnu d'utilité publique, ayant fait l'objet de plusieurs contractualisations entre l'Etat et le Département et pour lequel le Département a lancé toutes les procédures et obtenu toutes les autorisations pour lancer les travaux ;

**Considérant** les manoeuvres et décisions contraires à cet aménagement entreprises par l'Etat depuis le printemps 2015, dans le seul but d'empêcher sa réalisation, sans aucune solution alternative et avec comme unique motivation, la maximisation des profits de la SANEF, société privée concessionnaire de l'Autoroute A4 ;

**Considérant** que malgré l'entêtement de l'Etat à vouloir passer en force, les démarches et contentieux ouverts par le Maire de Bailly-Romainvilliers et le Président du Conseil départemental ont permis de retarder les travaux de la SANEF qui rendraient inéluctables l'abandon de cet aménagement tel que prévu à la déclaration d'utilité publique;

**Considérant** que ladite déclaration d'utilité publique tombe en juillet 2017 et qu'il est donc impérieux que le Département puisse commencer les travaux ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Condamne** le changement de position inacceptable de l'Etat dans ce dossier, depuis le printemps 2015 ;

**Refuse** que l'aménagement de la Seine et Marne soit tributaire d'arrangements opaques entre l'Etat et son concessionnaire autoroutier;

**Rappelle** l'Etat à ses engagements antérieurs, au respect et à l'application de la DUP du 27 juillet 2012 ;

**Soutient** le Département dans sa volonté d'ouvrir ce barreau à la circulation dans les plus brefs délais et l'encourage à commencer rapidement les travaux ;

**Exige** que l'Etat fasse dorénavant diligence et mette tout en oeuvre pour permettre la réalisation du barreau A4-RN36 en demandant à la SANEF les modifications nécessaires de son projet pour le mettre en conformité avec la DUP et en cédant au Département les parcelles relatives au projet afin qu'il puisse exécuter ses travaux.

### ➤ **Démission du Maire :**

***Monsieur SMAGUINE Florent indique qu'il semblerait que Monsieur le Maire démissionne à l'issue du vote du budget communal.***

*Monsieur le Maire confirme qu'il démissionnera de ses fonctions de Maire et non de celle de conseiller municipal.*

*Monsieur SMAGUINE Florent explique que le Débat d'Orientation Budgétaire impacte le budget pour les 2 ans à venir. Il demande si Monsieur le Maire a bien pris « la température » de la majorité et si les décisions proposées sont en phase avec l'ensemble des membres ?*

*Monsieur le Maire répond que c'est évident.*

*Monsieur SMAGUINE Florent demande si le choix de parrainer Monsieur MÉLENCHON Jean-Luc est une décision personnelle du Maire ou une décision collective de la majorité.*

*Monsieur le Maire répond que c'est une décision personnelle qui dépend, uniquement du Maire dans le cadre des prérogatives liées à sa fonction.*

**Fin de séance à 21 heures 35**